

## République Française

## CONSEIL MUNICIPAL DECISION DU MAIRE

## N° 25/23 - CONTRAT DE CESSION DE MOBILIERS URBAINS PAR LE GROUPE MEDIA PLUS COMMUNICATION

La Maire de La Roque d'Anthéron,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22;
- Vu la délibération N°23/20 du 24 mai 2020 ;
- Vu la délibération N°28/20 du 24 mai 2020 portant délégation au Maire en matière de marchés publics;
- Vu la proposition de contrat de cession en l'état de 3 mobiliers urbains implantés sur la commune faite par le Groupe MEDIA PLUS COMMUNICATION;

DECIDE d'approuver le contrat de cession, entre la commune et le Groupe MEDIA PLUS COMMUNICATION.

DIT que le montant total des 3 mobiliers s'élève à 1 500€ ht.

Fait à La Roque d'Anthéron, le 05 avril 2023

Le Maire

11.2

Jean-Pierre SERRUS

Département des Bouches du Rhône Hôtel de Ville ~ 13640 LA ROQUE D'ANTHERON

Arrondissement d'AIX EN PROVENCE ■ 04 42 95 70 70 ~ Fax 04 42 50 53 19

> REÇU EN PREFECTURE le 10/05/2023